

Budget communal 2015 : décision modificative n°4

Le rapporteur,

☛ expose à l'assemblée que des opérations d'ajustement entre l'état d'inventaire tenu par l'ordonnateur et l'état de l'actif tenu par le comptable sont régulièrement effectuées. Ceci permet d'assurer une concordance entre ces deux états et d'améliorer ainsi la qualité comptable.

En l'occurrence, en accord avec le trésorier, il est proposé d'ouvrir des crédits afin de procéder à l'amortissement d'une participation versée en septembre 2008 au Syndicat des Eaux de Pacé- Vezin - Saint Gilles pour un montant de 45 209,12 € et imputée à l'article 20415. Cette participation est amortissable sur une durée de 15 ans à compter de 2009. Il convient donc de l'amortir sur les 7 années déjà écoulées.

Considérant l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 27 novembre 2015;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE :

aux ouvertures et ajustements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION DES ARTICLES				
Numéro article	Fonction	Intitulé	Dépenses	Recettes
6811	01	Dotations aux amortissements des immobilisations	+ 21 100,00	
023	01	Virement à la section d'investissement	- 21 100,00	

INVESTISSEMENT

DESIGNATION DES ARTICLES				
Numéro article	Fonction		Dépenses	Recettes
021	01	Virement de la section de fonctionnement		- 21 100,00
28041511	01	Amortissements des bâtiments et installations		+ 21 100,00

APPROUVE :

les ouvertures et ajustements de crédits effectués sur le budget principal de la commune tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.